

Demande de propositions pour le Fonds à l'appui de l'équité et des possibilités pour les jeunes

Objet :

Le Fonds à l'appui de l'équité et des possibilités pour les jeunes a pour but d'aider les carrefours, les jeunes et les membres de la famille qui font partie des conseils consultatifs ainsi que les participants aux programmes des Carrefours bien-être pour les jeunes de l'Ontario (CBEJO) à renforcer les initiatives axées sur l'équité et à mettre en œuvre des projets dans ce domaine grâce à un financement ponctuel.

Contexte :

Depuis la création des CBEJO, l'équité, la lutte contre le racisme et l'inclusion font partie intégrante de leurs composantes fondamentales, de leur énoncé des valeurs et de leur mission. Le Fonds à l'appui de l'équité et des possibilités pour les jeunes s'aligne sur la mission et les valeurs des carrefours. Par ailleurs, il est plus important que jamais de mettre en œuvre des initiatives axées sur l'équité, car la pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités auxquelles les jeunes font face.

La phase de démonstration de quatre ans des CBEJO a illustré l'importance de la planification et de l'attribution de ressources adéquates pour permettre aux carrefours de concrétiser leur engagement à l'égard de l'équité et de l'inclusion. Le Fonds à l'appui de l'équité et des possibilités pour les jeunes s'inscrit dans le cadre de notre engagement en matière d'équité, de lutte contre le racisme et d'inclusion. Toutefois, il doit s'accompagner de mesures à grande échelle au sein des CBEJO.

Financement offert :

Un montant pouvant atteindre 5 000 \$ par demande de financement et une aide à la mise en œuvre peuvent être accordés pour réaliser une initiative axée sur l'équité.

Les demandes de financement peuvent être présentées en français ou en anglais. Les CBEJO s'efforcent de faire traduire les documents en français, mais ne peuvent offrir tous les outils de communication et de mise en œuvre dans cette langue.

Domaines d'activité

Le Fonds à l'appui de l'équité et des possibilités pour les jeunes des CBEJO reposera sur le principe des **mesures d'équité concrètes**. Que signifie le principe des mesures d'équité

concrètes.? L'action concrète d'équité est la participation à des activités individuelles et/ou collectives pour défier l'iniquité et l'injustice¹.

Les personnes intéressées sont invitées à présenter une demande de financement portant sur au moins un des trois domaines d'activité suivants :

- **ACCÈS** : Financement des initiatives visant à éliminer les obstacles relevés qui empêchent ***l'accès aux services***.

En voici des exemples :

- Aide pour le transport des clients qui ont un faible revenu ou qui habitent dans une région éloignée (p. ex. coupons de taxi, laissez-passer et jetons d'autobus, cartes de transport en commun prépayées).
 - Aide alimentaire (p. ex. cartes-cadeaux pour les épiceries, paniers de denrées, allocation pour l'achat de nourriture, fournitures pour des cours de cuisine).
 - Aide pour l'obtention de fournitures et de trousse de réduction des méfaits (p. ex. seringues stérilisées, fournitures pour l'élimination sécuritaire des seringues, condoms, gants, tampons imbibés d'alcool, trousse de naloxone, documents d'information accessibles sur les pratiques de consommation de drogues plus sûres, etc.).
 - Services de garde d'enfants pour les jeunes qui sont parents et qui reçoivent des services des CBEJO.
 - Aide pour l'obtention de ressources et de trousse d'affirmation du genre (p. ex. camisoles de compression, packers, trousse comprenant une tondeuse et un miroir, gaffs, ruban pour personnes trans, etc.).
 - Aide pour l'accès aux services et aux possibilités de participation en ligne (p. ex. cartes d'appels et de données prépayées, téléphones pour les visioconférences).
-
- **EXPÉRIENCES ET RÉSULTATS** : Financement des initiatives locales et provinciales permettant aux jeunes issus de divers milieux ***de vivre de meilleures expériences et d'obtenir de meilleurs résultats***, y compris celles portant sur les programmes et services adaptés à la culture, les soutiens intégraux ciblant les déterminants sociaux de la santé, l'expansion du cercle de soins pour y inclure les pratiques spirituelles et culturelles de guérison, les relations intergénérationnelles, les cérémonies, etc.
- En voici des exemples :
- Matériel et fournitures permettant aux clients de recevoir des soins fondés sur la spiritualité ou la foi comme les médicaments traditionnels, les coquillages, les tambours, les allumettes, le matériel utilisé pour la purification par la fumée, les tapis de prière, les lieux de prière cloisonnés pour les clients musulmans, etc.

¹ The Art of Social Justice: Examining Arts Programming as a Context for Critical Consciousness Development Among Youth (2021). Accessed from: <https://youthrex.com/wp-content/uploads/2022/08/YouthREX-RS-Ibrahim-et-al.-2021.pdf>

- Œuvres d'art, panneaux et décorations illustrant la culture, la diversité et les capacités des clients des carrefours.
 - Cérémonies et échanges culturels conformes aux protocoles du territoire d'accueil¹.
 - Honoraires versés aux aînés autochtones, aux tantes et aux oncles, ainsi qu'aux autres personnes permettant d'élargir le cercle de soins et de fournir des services ou des soutiens complémentaires adaptés à la culture aux clients des CBEJO².
- **HABILITATION** : Financement des initiatives de développement personnel et communautaire et d'engagement civique qui **habilite** les jeunes et leur permettent de jouer un rôle actif en ce qui concerne les déterminants sociaux de la santé ayant une incidence sur eux (p. ex. initiatives ayant pour but de promouvoir l'engagement civique et de favoriser le développement des jeunes leaders communautaires; programmes et projets qui favorisent la prise de conscience, le développement de la pensée critique et la défense des intérêts personnels et communautaires).

En voici des exemples :

- Financement d'activités de perfectionnement professionnel des jeunes et des membres des conseils consultatifs afin de favoriser la mobilisation et l'habilitation des jeunes.
- Remboursement du coût des cours de développement des compétences et du leadership, des conférences, des activités culturelles, etc.
- Remboursement du coût des activités de perfectionnement et d'avancement professionnels (p. ex. certificat Smart Serve, manipulation des aliments, premiers soins, réanimation cardiopulmonaire, vérification de l'habilitation à travailler auprès des personnes vulnérables, etc.).
- Regroupement de jeunes leaders autochtones pour tisser des liens et échanger sur les progrès réalisés, les obstacles rencontrés et les possibilités offertes par leur travail¹.
- Ateliers de renforcement des capacités comprenant une formation sur les thèmes prioritaires comme la santé mentale et la prévention du suicide, l'art oratoire, la collecte de fonds, la préparation d'une demande de subvention, le réseautage, etc.².
- Soutien accordé aux jeunes et aux groupes communautaires pour leur permettre d'accéder aux ressources dont ils ont besoin pour mener à bien leurs projets, notamment en collaborant avec les jeunes de la communauté afin d'aider ces derniers à enrichir leurs connaissances et à développer leurs

¹Indigenous Youth Voices. *Roadmap to the Truth and Reconciliation Commission Call to Action #66*, 2018. Accessible sur le site <https://youthrex.com/wp-content/uploads/2019/05/Indigenous-Youth-Voices-Roadmap-to-TRC-66.pdf>

habiletés, ainsi qu'à entrer en contact avec les personnes et organismes mentors¹.

Admissibilité :

Les auteurs d'une demande doivent avoir un lien avec un CBEJO et les demandes doivent être présentées en collaboration avec le responsable du réseau. La demande peut être présentée par :

- le personnel du responsable de réseau des CBEJO;
- le personnel du partenaire des CBEJO en collaboration avec le représentant du responsable de réseau;
- les jeunes ou les membres de la famille siégeant aux conseils consultatifs locaux des CBEJO en collaboration avec l'organisme responsable du réseau ou les conseils consultatifs provinciaux des CBEJO;
- les conseils consultatifs des CBEJO (Conseil consultatif provincial des jeunes (CCPJ), Conseil consultatif provincial des familles (CCPF) ou Conseil consultatif provincial des jeunes et des familles autochtones (CCPJFA).

Biens et activités inadmissibles : Les biens et les activités dont le coût est couvert par le budget de fonctionnement du carrefour ne sont pas admissibles au Fonds à l'appui de l'équité et des possibilités pour les jeunes.

Renseignements sur la demande :

Date de présentation : Nous encourageons les personnes intéressées à présenter leur demande à [d'ici](#) le **October 28th, 2022**. Les personnes ayant présenté une demande dans les délais prévus sauront si elle a été approuvée ou non dans le mois qui suit. **Directives pour la présentation des demandes**

Les CBEJO encouragent les auteurs d'une demande à démontrer leur capacité, leur engagement et leur volonté de satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :

1. Décrire clairement au moins un des domaines d'activité faisant l'objet de la demande et les raisons pour lesquelles des activités seront réalisées dans ce domaine. Par exemple :
 - Décrire l'enjeu en matière d'équité ou le déterminant de la santé sur lequel porte la demande.
 - Indiquer clairement la ou les populations ciblées.
 - Décrire les approches et les expériences passées ou actuelles en lien avec l'enjeu ou la ou les populations ciblées.
2. Démontrer les mesures prises pour cibler les groupes les plus touchés, y compris les suivantes :

- Tenir compte des données probantes ou des connaissances des personnes les plus touchées par l'enjeu.
 - Décrire la façon dont l'initiative donnera suite à une priorité ou répondra à un besoin soulevé par la communauté ciblée.
 - Élaborer un plan indiquant clairement les mesures qui seront prises pour obtenir la participation des personnes les plus touchées par l'enjeu. La demande doit indiquer au moins une façon dont ces mesures seront bénéfiques pour toutes les parties en cause (p. ex. honoraires, mentorat, etc.).
 - Indiquer si l'initiative sera dirigée par des personnes ayant vécu des expériences en lien avec l'enjeu et, le cas échéant, fournir des précisions à ce sujet.
3. Indiquer clairement l'affectation des fonds obtenus (décrire les principales activités et l'objectif final, sans nécessairement fournir de budget). Fournir les renseignements suivants :
- Financement demandé (maximum de 5 000 \$).
 - Principales activités et fournitures auxquelles les fonds reçus seront affectés aux fins de la mise en œuvre de l'initiative (p. ex. documents, heures-personnes, etc.).
 - Échéancier de haut niveau liés aux activités clés
 - Objectif final ou résultat escompté.
 - Indiquer si l'infrastructure ou les partenariats nécessaires sont en place pour réaliser les activités et atteindre l'objectif final et, le cas échéant, fournir des précisions à ce sujet.
4. Indiquer de quelle façon les leçons tirées de l'initiative et ses impacts seront communiqués au réseau des CBEJO en incluant les observations des personnes ciblées par le Fonds et la façon dont l'aide financière a été utilisée, y compris ce qui suit :
- Les mesures et les processus prévus pour communiquer les leçons tirées et les impacts de l'initiative (p. ex., description d'un ou de deux paragraphes, vidéo, balado, questions d'évaluation, questionnaires de rétroaction, groupe de discussion, rapport, bulletin, etc.).

Demandes présentées par des jeunes : Nous encourageons vivement les jeunes qui sont membres des conseils consultatifs locaux et provinciaux à présenter une demande. Les jeunes qui ont besoin d'aide pour présenter leur demande peuvent s'adresser à la personne responsable de la mobilisation des jeunes.

- Les personnes qui sont membres du CCPJFA sont priées de s'adresser à Kaitlyn Gilham à kaitlyn.gilham@camh.ca.

- Les personnes qui sont membres du CCPJ ou du CCPF sont priées de s'adresser à Lee Cameron à lee.cameron@ywho.ca.

Ressources : Pour plus de renseignements sur les CBEJO, consulter le site www.youthhubs.ca/fr.

Examen des demandes :

- Les propositions seront examinées de façon confidentielle par un comité formé de membres des CBEJO, y compris des jeunes, des membres de l'équipe chargée de l'équité et de la mobilisation, Shkaabe Makwa, ainsi que des membres de l'équipe d'évaluation et de mise en œuvre.
- Les propositions seront examinées et évaluées en fonction des critères d'admissibilité décrits précédemment.
- À la suite de l'examen des propositions, on pourrait demander aux auteurs d'une demande de participer à une courte entrevue ou rencontre en présence de membres de l'équipe des CBEJO.
- Toutes les personnes ayant présenté une demande sauront d'ici le **December 15th, 2022** si elle a été approuvée ou non.

Renseignements supplémentaires

Veillez adresser toute question au sujet du Fonds et du soutien accordé à Nakita Sunar à nakita.sunar@camh.ca. Les questions et les réponses seront mises à la disposition de toutes les personnes ayant présenté une demande dans un délai de 48 heures.